

DEC162019DAJ

Décision portant renouvellement de la composition du comité d'éthique du CNRS

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment son article 20 ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC020084DAJ du 20 août 2002 portant création du comité d'éthique ;

Vu la décision DEC111474DAJ du 13 juillet 2011 portant renouvellement de la composition du comité d'éthique ;

Sur proposition du Conseil d'administration du CNRS du 23 juin 2016 ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – Le comité d'éthique du CNRS est composé comme suit :

Président : M. Jean-Gabriel GANASCIA, expert intelligence artificielle.

Membres :

- M. Philippe ASKENAZY, économiste ;
- M. Patrice DEBRE, expert en immunologie ;
- M. Jean-Paul DELAHAYE, mathématicien ;
- M. Didier GOURIER, chimiste ;
- Mme Catherine JEANDEL, géophysicienne ;
- Mme Michèle LEDUC, physicienne ;
- Mme Frédérique LEICHTER-FLACK, essayiste et professeure de littérature comparée ;
- Mme Lucienne LETELLIER, biophysicienne ;
- Mme Antoinette MOLINIE, anthropologue ;
- M. Rémy MOSSERI, physicien ;
- Mme Nathalie NEVEJANS, juriste ;
- M. Jean-Pierre POUSSIN, juriste.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2016



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90